



# PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

POUR NOUS CONTACTER

Par téléphone: 01 55 17 19 68

Par courriel: [accueil-refugies@solih.fr](mailto:accueil-refugies@solih.fr)

## UKRAINE: PROPOSEZ VOTRE LOGEMENT VACANT

### **Vous êtes propriétaire ?**

Pour accueillir les familles affectées par la guerre en Ukraine, la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement en Ile-de-France (Drihl) en appelle à la solidarité des particuliers qui souhaitent mettre à disposition des logements vacants ou en voie d'être libérés par leur occupant.



Visite de votre bien pour s'assurer que votre logement respecte les règles de décence



Signature de la convention d'occupation temporaire ou du contrat de location-sous-location avec l'association en charge de la gestion et de l'accompagnement de la famille.



Mise en location de votre bien et installation de la famille pendant la durée de son séjour.



Prise en charge par l'association gestionnaire qui assure l'accompagnement social et la gestion de votre logement.

## Quel engagement ?

- Le logement proposé doit respecter **les règles de décence et de sécurité** et il devra être disponible **pendant au moins huit mois** ;
- Vous devrez signer une **convention d'occupation temporaire** ou un **contrat de location-sous-location** avec l'association désignée par l'Etat, qui s'occupera de prendre en charge des personnes accueillies ;
- L'Etat en appelle d'abord **à votre solidarité**, mais vous pourrez éventuellement percevoir une **rétribution symbolique** plafonnée au montant de l'allocation logement que percevra la famille accueillie.

## Comment s'engager ?

- Vous devez tout simplement saisir le **formulaire de proposition** renseigné sur la page de la Drihl, et l'envoyer avec les documents complémentaires exigés à l'adresse **accueil-refugies@soliha.fr** ;
- Désigné par l'Etat pour analyser les propositions de logement, **Soliha Ile-de-France** vous contactera pour **organiser l'évaluation technique de votre logement** et vous serez ensuite pris en charge par l'association gestionnaire qui **s'occupera de la famille accueillie et de votre bien pendant la durée de leur séjour** ;
- Pour toute **information complémentaire**, n'hésitez pas à nous solliciter au **01 55 17 19 68**.



Les structures de Soliha en Ile-de-France sont agréées service social d'intérêt général (SSIG) par les services de l'Etat. Spécialisées dans l'accès et le maintien dans l'habitat, elles interviennent auprès de la Drihl dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative Solibail, et disposent à ce titre d'une expérience importante dans le domaine de la captation de logements. Pour plus d'informations sur nos actions et notre mouvement, informez-vous sur **soliha.fr**.